

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

Date de convocation	Membres			
20/03/2023	En exercice : 15	Présents : 13	Votants	14
Séance ordinaire du 29 mars 2023 à 20h00				
<p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER – Delphine SAUBAN – Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Marie ROBAIL - Christelle L'HURIEC - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>				

**OBJET : TRAVAUX RENOVATION SALLE SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2023 »**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que du fait de la nouvelle estimation fournie par l'architecte Monsieur Alain LE SCOUR, au niveau de l'avant-projet définitif, le montant de l'ensemble des travaux (Honoraires maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination SPS, les révisions de prix 7% et les éventuels aléas pour 5 %) se chiffre comme suit :

- Montant des travaux	691 800.00 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre architecte	76 319.00 €
- Mission de contrôle technique	6 040.00 €
- Mission coordination SPS	2 654.00 €
- Révision prix (7%) marchés travaux	48 426.00 €
- Aléas (5 %) travaux	34 590.00 €

pour un total à ce jour de 859 829.00 € H.T

Les subventions accordées à ce jour sont les suivantes :

- ETAT au titre de la DETR 2022 (Reliquat enveloppe)	50 000.00 €
- ETAT au titre de la DSIL 2022	75 000.00 €
- Conseil Départemental Finistère Pacte Finistère 2030 Volet 2	75 000.00 €
- Conseil Départemental Finistère enveloppe PPI Collèges	300 000.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme « Bien Vivre partout en Bretagne 2023 » auprès du Conseil régional de Bretagne sur la base du nouveau chiffrage des travaux soit 859 829.00 € H.T.

Le reste à charge net actuel, enlevé l'autofinancement obligatoire de 20 % de la Commune, est donc estimé à 688 000.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le plan de financement présenté en séance
- DECIDE de déposer un dossier de subvention, sur la base de l'avant-projet définitif fourni par Monsieur Alain LE SCOUR Architecte soit 859 829.00 € H.T., au Conseil régional de BRETAGNE, au titre du programme « Bien Vivre partout en BRETAGNE 2023 »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

